

RESEAU PACA CLIMAT

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE DU 4 DECEMBRE 2012 – AIX EN PROVENCE

Pour rappel, l'ensemble des présentations et des comptes-rendus sont disponibles sur la plateforme PARENE (Plateforme collaborative des Acteurs Relais ENergie et Environnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur) et sur le site de la DREAL. Pour ceux qui n'ont pas encore leurs identifiants d'accès à la plateforme, vous pouvez contacter : Laëtitia Blin, Animatrice PARENE, tél : 01.69.44.85.04, courriel : parene@provaltis.com.

PRESENTS

Frédéric BERLIOZ	DREAL PACA
Marc BOUCET	Avignon
Sam COHEN	Ville de Marseille
Vincent GODIN	DDTM 83
Emmanuel JEANJEAN	PNR du Queyras
Julien LYAN	Fréjus
Valentin LYANT	Région PACA
Charles MACHADO	DDT 84
Pierre MULIN	Objectif Carbone (représentant Laurence Dalstein-Richier, CG 06)
François-Renaud SIEBAUER	ADEME PACA
Eric THIBAUT	DDT 05
Cécile BAZE	CG 04
Audrey BENEDETTI	CU Marseille Provence Métropole
Sandrine CANDELIER	ADEME PACA
Céline CATHERINE	COFOR 83
Anne-Gaëlle COUSSEAU	DDTM 13
Christelle DEBLAIS	CA Pays d'Aubagne Etoile
Sandra DEL CORSO	SAN Ouest Provence
Dominique ETIENNE	CA Fréjus Saint Raphaël
Tatiana FAYARD	Région PACA
Pierrette FOCA	DDTM 06
Christine GILLET	Aix en Provence
Dominique IMBURGIA	Parc du Verdon
Céline MOQUET	COFOR 83
Ludivine MUNTZER	Métropole Nice Côte d'Azur
Fabienne PEREZ	Marseille
Corinne PINA	CA Pays d'Aix en Provence
Chrystelle POIROT	CG 04
Catherine RETORE	Conseil Régional PACA
Marie TATIBOUET	Métropole Nice Côte d'Azur
Delphine VITALI	CG 13
Benoit BULLIOT	Enviroconsult
Eglantine GAVOTY	Asconit Consultants
Ammie ROUELLE	Enviroconsult

EXCUSES : Dominique JACQUEMES (Marseille)

SOMMAIRE

1. Présentation de la démarche engagée par la Ville d'Aix-en-Provence
2. Présentation du nouveau prestataire et de ses missions
3. Les actualités du moment
 - 3.1. Retours sur le colloque PCET de l'ADEME (9 et 10 octobre à Nantes)
 - 3.2. Point sur le débat sur la transition énergétique
 - 3.3. Rappel rapide des obligations BEGES et PCET
 - 3.4. Comment la Région et l'Etat abordent la rédaction des avis sur les bilans GES et les PCET ? Les points d'attentions à retenir.
4. Comment intégrer les énergies renouvelables dans les démarches PCET ? (table ronde)
5. Votre réseau : attentes et perspectives (ateliers participatifs)

1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE ENGAGEE PAR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Introduction à la journée par M. TONIN, Elu référent du Plan Climat de la Ville d'Aix-en-Provence.

Présentation du PCET de la ville d'Aix : présentation des émissions de CO₂ par poste, du programme d'action, volets atténuation et adaptation.

Présentation du PCET de la CPA : un PCET inclus dans la charte développement durable, démarche qui s'articule avec le PCET de la Ville d'Aix, 18 communes concernées. Objectif : -20% d'émissions à l'horizon 2020, un plan d'action avec 40 fiches actions. Retour d'expérience intéressant sur le réseau de chaleur de Coudoux. Adoption prévue avant la fin de l'année.

2. PRESENTATION DU NOUVEAU PRESTATAIRE ET DE SES MISSIONS

Présentation de l'**équipe** EnvirOconsult – ASCONIT Consultants et de ses **missions** : volet 1. Collecte et harmonisation des données sous la forme d'une base de données et Volet 2. Animation du réseau PACA Climat.

Vos contacts : Marion THILL : m.thill@enviroconsult.fr
 Eglantine GAVOTY : eglantine.gavoty@asconit.com

3. LES ACTUALITES DU MOMENT

3.1. Retours sur le colloque PCET de l'ADEME (9 et 10 octobre à Nantes)

De **nombreux contacts et retours d'expériences intéressants** (cf note en annexe du CR). Les actes du colloque seront publiés au cours du premier trimestre 2013.

Trois ouvrages sur l'adaptation aux changements climatiques viennent de paraître, en lien sur le site @ de l'ADEME :

- « Diagnostic de vulnérabilité d'un territoire au changement climatique : Éléments méthodologiques tirés de l'expérience internationale » :
http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=1DEB2F2E411FC615C1BC43F5A34144E5_tomcat_local1346674926604.pdf

- « Suivre et évaluer l'adaptation au changement climatique dans les territoires : Éléments méthodologiques tirés de l'expérience internationale » : http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=E1C8A062062394A0B9D8565AB775DA75_tomcatlocal1347437565711.pdf
- « Élaborer et mettre en œuvre une stratégie ou un plan d'action d'adaptation dans un territoire : Éléments méthodologiques tirés de l'expérience internationale » : http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=027827A71002FEEFFC729DB65228DEA6_tomcatlocal1346747684518.pdf

3.2. Point sur le débat sur la transition énergétique

Ce débat a été lancé au niveau régional le 30 novembre 2012.

Dans le cadre de ce débat, une nouvelle **concertation sur le projet de SRCAE** est conduite. En parallèle sont menés :

- Consultation du public
- Envoi pour avis (collectivités...) - Les collectivités ont 2 mois pour fournir leurs avis.
- Une réunion réalisée par département (élus)

3.3. Rappel rapide des obligations BEGES et PCET

Rappel sur les **fréquences de mise à jour** et les conséquences de l'**évolution de la carte communale** pour le bilan GES.

3.4. Comment la Région et l'Etat abordent la rédaction des avis sur les bilans GES et les PCET ? Les points d'attentions à retenir.

La **DREAL** rappelle les aspects pratiques de la soumission des projets de plan (mode d'envoi des demandes, des documents), les points d'attention relatifs à l'analyse de la conformité des PCET (au regard du code de l'environnement et du SRCAE), le niveau d'exigence particulier pour les lauréats de l'appel à projet et les premiers constats suite aux 5 avis qui ont été émis.

Concernant la **Région**, l'avis est moins formel, plus personnalisé. La Région prend en compte les éléments tels que : la réhabilitation, la précarité énergétique, la mobilité douce et les modes alternatifs de déplacement, l'inclusion économique des PME/ PMI ainsi que le volet Qualité de l'Air (souligne m'importance de la mise en valeur / synergie avec le PPA) ainsi que la sensibilisation et formation (notamment sur les volets air, santé, environnement). La Région précise que le volet évaluation est lacunaire, la **définition d'objectifs chiffrés** est nécessaire.

Questions/remarques suite à la présentation :

- Le PPA exige que les PCET analysent leurs impacts potentiels sur la qualité de l'air ; pourquoi n'y aurait-il pas de réciprocité sur l'évaluation des actions PPA sur les émissions de GES ?
- AIRPACA travaille sur l'air avec les collectivités partenaires, ne pourrait-elle pas intervenir sur la mise à jour des bilans d'émissions de gaz à effet de serre ?
- Est-il possible de mettre en place un groupe de travail avec AIRPACA sur la question de la mise à jour des bilans GES ?

4. COMMENT INTEGRER LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES DEMARCHES PCET ? (TABLE RONDE)

Frédéric BERLIOZ – Direction Régional de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement

Précise qu’il est nécessaire de travailler à la fois sur les EnR ET sur l’efficacité énergétique. Présentation des objectifs EnR du SRCAE : une part de renouvelables dans la consommation finale d’énergie de 18% en 2020 et de 27% en 2030. En 2007, cette part d’EnR était de 9% en PACA, 11% au niveau national. On part d’un peu plus bas en PACA, et il y a des enjeux environnementaux particuliers, ce qui explique que le projet de SRCAE se donne un objectif de « seulement » 18% contre 23% au niveau national. Aucune filière EnR ne doit être laissée de côté pour permettre l’atteinte d’un tel objectif.

Constat suite à l’avis sur les premiers PCET : les premiers PCET reçus pour avis traitent souvent rapidement la question du développement des EnR : pas d’analyse du potentiel du territoire, absence d’objectifs opérationnels chiffrés de développement des différentes énergies renouvelables. Cela s’explique en partie en raison du caractère moins consensuel des EnR comparé à la réduction de la consommation énergétique.

Rappel : des études sur les filières des potentiels EnR sont disponibles sur le site de l’observatoire de l’énergie de PACA : <http://ore.regionpaca.fr/production-denergie-regionale.html> .

Valentin LYANT – Conseil Régional

Présentation du Scénario Négawatt régionalisé : l’objectif est de -70% énergie primaire, -60% énergie finale (consommée) en 2050. Cela se traduit par le développement d’éolien en mer (éolien flottant), la suppression du recours à l’énergie nucléaire et la diminution de l’utilisation du pétrole. Ce scénario ne sera pas intégré au SRCAE, mais sera intégré parmi les 3 scénarios de référence dans le cadre de la concertation sur la transition énergétique.

Territorialisation du scénario Négawatt : Un marché vient d’être passé pour décliner ces données régionale à des échelles infra régionales, l’objectif étant de mettre à disposition les données pour les territoires de projets (parcs, pays, territoire de SCoT, communautés d’agglomération). Des fiches d’une dizaine de pages seront réalisées et serviront d’outils de mobilisation des élus. Une animation autour des fiches de territorialisation auprès des instances locales sera réalisée. Durée du marché : 2 ans.

Emmanuel JEANJEAN – Parc Naturel Régional du Queyras

Etude des potentiels dans le cadre des PCET : le territoire possède un très fort potentiel en termes de **production hydroélectrique** (100% autonome), un fort potentiel **solaire**, mais sous exploité actuellement (en raison de la difficulté de développer cette énergie dans des villages classés, au patrimoine bâti important) et des ressources très importantes en **bois énergie**. Des petits réseaux de chaleur sont développés dans les communes...

Les EnR sont utilisées pour les bâtiments, mais quelles réflexions existent pour **utiliser les EnR dans les transports ?**

Le développement des EnR est utilisé comme **support de projets de sensibilisation à l’environnement**, comme par exemple la centrale photovoltaïque villageoise et la création de société de projets (parts : acteurs locaux et citoyens). L’exemple de Briançon est donné : montage de 6 centrales photovoltaïques.

Cécile BAZE - Conseil Général des Alpes de Haute-Provence

Le CG 04 a lancé le **Schéma départemental des énergies nouvelles** à échéance 2020 dans le cadre de l'Agenda 21, suite à l'engouement des industriels sur le photovoltaïque afin de concilier développement du photovoltaïque et potentiel touristique et agricole du département. Un guichet unique a été mis en place pour les industriels en fonction de la localisation de leur projet, ce qui a permis d'obtenir de premiers objectifs chiffrés.

Le PCET 04 fait partie des lauréats de l'appel à projet, une étude pilote a été lancée sur un des 6 territoires de l'appel à projet afin d'identifier les potentiels EnR. Un besoin d'appui pour la **sensibilisation, concertation face aux conflits** lors de projets EnR sur les territoires est souhaité.

Des actions sont menées avec des industriels (mise en place de prototypes) et en faveur du **développement d'énergies nouvelles** (voitures électriques, etc.). Réseau de chaleur développé par la COFOR.

Pierre MULIN – Cabinet « Objectif Carbone », chargé de l'AMO du Plan Climat du Conseil Général des Alpes Maritimes (en remplacement de Laurence DALSTEIN-RICHIER - CG 06)

Le bilan carbone a été réalisé en 2006 (volet patrimoine) avec des données 2005 et en 2007 (volet territoire), et le plan climat élaboré en 2009. Aucun objectif chiffré n'avait été défini à cette époque. Pour le développement des EnR : aides aux particuliers pour les petites installations et aux collectivités. Filière **bois énergie** : aides du CG pour la structuration de la filière, actions en faveur du développement de l'emploi local. **Photovoltaïque** : 2 projets emblématiques, le parc d'activité logistique à côté de Nice et sur la commune de Valdero. Sur **l'hydraulique**, 2 types de projets : nouvel essor de micro hydraulique (remise en service de centrales désaffectées) et sur les réseaux d'adduction de l'eau potable (installation de turbines à la place de réducteurs de pressions). **Biogaz** : sur les décharges qui ne sont plus en activité.

Points d'attention/d'étape :

- Identification des potentiels avant d'aller vers la mise en œuvre et l'investissement
- Etudier l'efficacité de la démarche (en termes d'économie de tonnes de CO2 au regard de l'investissement)
- Travailler sur tout type de projets (particuliers, collectivités, industriels, etc.) une fois que l'on a décidé d'aider la filière

Freins : difficultés techniques et juridiques (exemple : loi sur l'eau et les milieux aquatiques).

Echanges suite à la table ronde

Sur le département du 04, le **potentiel éolien** est important mais rencontre beaucoup d'opposition d'où son faible développement. La DREAL rappelle l'avantage de l'éolien qui présente aujourd'hui la plus grande compétitivité économique. Le SRE rappelle que l'éolien terrestre a toute sa place en PACA, dans un développement équilibré avec les enjeux environnementaux et les contraintes techniques, et définit des objectifs territorialisés (7-8 grandes zones géographiques) à la différence des autres EnR pour lesquelles les objectifs inscrits dans le projet de SRCAE sont régionaux.

N'est-il pas possible de **descendre à un niveau plus fin dans le cadre des études de potentiel** portées par l'Etat ou la Région, au niveau des territoires pour améliorer les économies d'échelles dans les finances publiques ?

- ⇒ Il existe deux freins pour descendre à un niveau plus fin de détail : budgétaire et lié à la difficulté d'accéder aux données infra communales.

Libéralisation des données ErDF au niveau des territoires : mise à disposition des données payantes jusqu'à présentes. Le CR PACA souhaite passer une convention avec ErDF pour la mise à

disposition des données à l'autorité concédante. Un décret oblige la mise à disposition de ces données de manière gratuite (décret annexé au présent CR).

Quels **outils régionaux existent pour faciliter l'investissement** dans les communes ?

- ⇒ M. Lyant précise qu'un appel à projets va être lancé le 14 décembre 2012 par la Région sur ces outils (coopératives de production sur des projets favorisant l'implication de particuliers/citoyens dans les financements).

Mise en place d'une **SEM** pour faciliter l'investissement ?

- ⇒ Exemple : SEM en PACA sur le parc éolien des Pallières

Quelles dispositions par rapport à **l'année de référence 2011** qui est une année particulièrement chaude (et pour laquelle les consommations énergétiques sont donc moins importantes)?

- ⇒ Il est possible d'apporter des corrections climatiques dans les statistiques, donc la correction est déjà réalisée.

Concernant le **Schéma régional Eolien**, le bilan de la concertation est disponible sur le site de la DREAL <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-eolien-r1285.html> : 200 avis ont été émis et 400 observations du public. Concernant le SRCAE une concertation selon les mêmes modalités sera conduite du 3 janvier au 15 avril 2013. La prise en compte des avis et observations se fait de la façon suivante : certains seront assez simples à prendre en compte, pour ceux qui soulèvent des problèmes de fond, un arbitrage Etat-Région sera fait.

5. VOTRE RESEAU : ATTENTES ET PERSPECTIVES (ATELIERS PARTICIPATIFS)

Des ateliers participatifs ont été organisés afin d'identifier les difficultés, besoins/attentes des membres du réseau, ainsi que les retours d'expériences à valoriser.

Ces ateliers portaient sur trois thématiques :

- **Mise en œuvre de politiques** : aborder le PCET sous l'angle gestion de projet.
 - Conception-élaboration
 - Mise en œuvre
 - Suivi et Evaluation
- **Thématiques techniques** : aborder le PCET à travers les différents champs possibles d'actions.
 - Maîtrise de l'énergie
 - Développement des énergies renouvelables
 - Adaptation au changement climatique
- **Gouvernance locale et outils au service de la politique publique** : questionnement sur l'information et la mobilisation lors de l'élaboration et la mise en œuvre.
 - Partenaires internes - services de la collectivité
 - Acteurs institutionnels
 - Acteurs économiques
 - Grand public

Les tableaux ci-après reprennent les contributions de chacun lors des ateliers. Ces éléments seront exploités pour la planification des futures journées et ateliers thématiques du réseau.

TABLE 1 : ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES : GESTION DE PROJET

	BLOCAGES/DIFFICULTES	ATTENTES/BESOINS EN TERMES D'OUTILS	RETOURS D'EXPERIENCE/TEMOIGNAGE
ELABORATION	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation : appropriation, enjeux, énergie/climat - Préfigurer CCTP - S'organiser pou agir/répondre - Portage politique - Mobilisation des techniciens : plus faciles que mobilisation des élus - Changement de périmètre - Politiquement PCET = VERTS <p>Energie perçue comme un problème de techniciens, déconnectée des réalités économiques et sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - AAP Cit'ergie 2013 ? - Apport ETAT Région - Retour expériences concrètes - Evolution législation pour un seul PCET/territoire (mutualisation plus forte des démarches) - Outils de vulgarisation des enjeux 	<ul style="list-style-type: none"> - Cit'ergie : démarche qualité plus facile à vendre - Formation ADEME : mobilisation des décideurs au PCET - Evaluation : 3 étages - l'action - le CO2 - Perception globale en termes de réponse à la population, bien-être, qualité de vie, etc.
MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffrage économique des actions et sources de financement - Pertinence du seul critère C pour évaluer la politique publique de la CL : difficulté pour les décideurs à se l'approprier - Les élus concernés sont mal vus par les autres élus : difficultés de partage d'une politique multisectorielle - Idem pour Direction-et-Services 	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffrage C faisable par chaque Direction/Service de la collectivité, et par action/compétence - Coût CO₂ évité des fiches actions - Comparaison des méthodes de travail et de calcul : réflexion sur mise en œuvre d'un GT - Analyse coût/bénéfice + retour sur investissement - Financement du plan d'action ? - Objectif chiffré des actions : GT pour mutualiser sur les différents territoires 	<ul style="list-style-type: none"> - La vidéo du DGS impliqué a permis de mieux mobiliser les agents - Formation des agents, autonomie des agents sur l'évaluation C - Expérience C.U.M.P.M. (chiffrage des actions : indicateur de suivi)
SUIVI/EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Fidélité de l'outil ? - Evaluation des émissions à patrimoine constant - Pas de croisement des évaluations des différentes politiques publiques (PLH, Scot, PCET,...) - Réticence des élus sur mise en place d'indicateurs - Evaluation du coût de l'inaction - Difficulté pour récupérer les données : pertinence de l'indicateur et actualisation de la donnée (périodicité) 	<p>Indicateur de vulnérabilité économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociétale (impacts pour les habitants) <p>Evaluation des politiques publiques de la non-action (enquêtes auprès du public)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outil d'évaluation des émissions de GES mutualisé au niveau régional. Un seul opérateur régional ? - Besoin analyse DD multicritère - Evaluation participative ? Rex ? - Besoin d'argumentaire sur le coût de l'inaction et d'exemples chiffrés. - Mutualiser les discours et harmoniser, portés par les sources 	<ul style="list-style-type: none"> - Retour d'expérience C.A.P.A.E. - Christelle (CA d'Aubagne) et Nice : <ul style="list-style-type: none"> o Logiciel mutualisé pour les différentes politiques publiques o Lien avec groupe évaluation ARPE des Agenda 21 (voir fiche Rex de l'ARPE) - Retour sur le travail - Chiffres des EFX
AUTRE	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration : cohérence des différentes politiques publiques et articulation -> prépare l'évaluation ; lien avec l'Agenda 21 - Difficulté de mobiliser les CEE sur le territoire <p>Interprétation du suivi des indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et mobiliser tout au long de la mise en œuvre ? Rex ? - Comment remobiliser tout au long de la démarche ? - Lien avec le rapport DD (GT ?) 	<p>Convention avec EDF pour récupérer les CCE : Nice et CG04</p>

TABLE 2 : THEMATIQUES TECHNIQUES

	BLOCAGES/DIFFICULTES	ATTENTES/BESOINS EN TERMES D'OUTILS	RETOURS D'EXPERIENCE/TEMOIGNAGE
MAÎTRISE DE L'ENERGIE	<p>Retour sur investissement (notion de coût global)</p> <p>Manque d'implication des services gérants les bâtiments publics – Transversalité/implication</p> <p>Manque de budget</p> <p>Coût</p>	<p>Définir un plan de formation interne pour développer les compétences des économes de flux (et les généraliser)</p> <p>Préconiser des modèles organisationnelles efficaces (contrôle de gestion)</p> <p>Avoir des retours d'expériences sur des CPE pour montrer que ça marche</p>	<p>CA Aubagne : mobilisation des habitants</p>
DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	<p>Cohérence/ visibilité des différents objectifs (européen, nationaux, régionaux etc...) Gr/R/D</p> <p>Incompréhension entre promoteurs EnR et services « sécurité » (pompiers...) : besoin de dialogue</p> <p>Complexité réglementaire/administrative/évolution rapide et incertaine</p>	<p>Mieux valoriser les avantages des EnR</p> <p>Plus d'informations sur les SEM</p> <p>Sensibiliser les corps de métier (ABF, sécurité...) aux enjeux EnR et à leur intégration ?? (nécessaire ?) → groupe de travail (réseau, patrimoine et EnR avec les ABF)</p> <p>Veille réglementaire/simplification</p> <p>Monter partenariat avec école d'architecte (Patrimoine) d'Avignon pour mieux faire accepter les EnR</p> <p>Mettre en valeur les expériences des voisins et parler des bénéfices financiers notamment</p>	<p>SAN : Récupération d'énergie fatale de la ZIP (Fos sur Mer)</p> <p>La Croix-Valmer : solaire et pile à combustible</p> <p>Cagnes sur Mer : récupération des eaux usées STEP</p> <p>Allos et Nice : mini centrale hydroélectrique sur réseau eau potable</p> <p>COFOR 83 : support vidéo : Installations EnR réussies locales</p> <p>Grand Briançonnais (Pierre Leroy, élu) : SEM SEVE</p> <p>GC 04 : recueil recommandations, guichets uniques, schéma des énergies nouvelles</p>
GES	<p>Récupération des données et traçabilité</p> <p>Cohérence de l'échelle</p> <p>Communication des résultats</p> <p>Données territoriales aux différentes échelles (notamment SCOPE 3)</p>	<p>Mutualiser les outils de suivi existants</p> <p>Consolidation à l'échelle d'un territoire</p> <p>Mise à jour : outil de suivi</p> <p>Quelle place pour les puits de carbone/compensation ?</p>	<p>Outil de communication « Carbon Visual »</p>
ADAPTATION	<p>Mal interprété ; difficulté à expliquer</p> <p>Approche ponctuelle/sectorielle mais pas globale</p> <p>Données trop globales et pas locales</p>	<p>Vocabulaire/culture</p> <p>Traiter les risques</p> <p>Mutualiser les approches préventives avec d'autres problématiques (comme celles de risques par exemple)</p> <p>Attente de cahier des charges et de prestataires compétents pour l'intégration des conséquences du changement climatique</p>	<p>Ville de Marseille : volet adaptation du PCET très ambitieux et multi thématique</p> <p>CG13 : Etude sur les impacts des effets du changement climatique à l'échelle du département</p> <p>Impact de l'augmentation de la température sur la qualité des eaux stockées</p> <p>SAN : élaboration d'une base de données sur les épisodes climatiques passés</p>
AUTRES THEMATIQUES : Eco-responsabilité, déplacements, urbanisme, entreprises/industries, etc..	<p>Difficulté de traduction des objectifs énergie/climat dans les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documents d'urbanisme (SCoT, PLU, ...) - Tous les documents de planification (PLH, PDU, ...) 	<p>Opacité des concessions de réseau électrique (attente de cahier des charges)</p> <p>Urbanisme : intégrer le PCET dans les documents d'urbanisme</p> <p>Industrie : lien avec le PCET</p> <p>Utilisation des outils ADEME ou CERTU</p>	<p>Ville d'Aix : Va vérifier la réalisation/achèvement de ce qui est prévu dans les permis de construire</p>

TABLE 3 : THEMATIQUE Gouvernance locale et outils au service de la politique publique

	BLOCAGES/DIFFICULTES	ATTENTES/BESOINS EN TERMES D'OUTILS	RETOURS D'EXPERIENCE/TEMOIGNAGE
Partenaires internes – services de la collectivités	<p>Les actions de sensibilisation/communication ont un effet limité dans le temps, difficulté de mobiliser sur le long terme</p> <p>Fortes difficultés à mobiliser autour du PCET en l'absence de portage politique fort</p> <p>Difficultés de trouver une légitimité</p> <p>Le PCET est un document transversal qui « englobe » différents services en interne, la plupart des services ayant déjà élaboré une démarche DD :</p> <p>Manque de lisibilité sur l'apport d'un PCET pour leurs services, problème de légitimité, d'articulation.</p>	<p>Avoir des données sur l'efficacité des actions de com/sensibilisation (quel % de réduction des consommations énergétiques pour telle campagne ?, etc.)</p> <p>Méthodologie d'évaluation des effets des campagnes</p> <p>Disposer d'outils de vulgarisation/présentation de la démarche pour mobiliser les acteurs : mutualiser les supports de présentation existants</p> <p>En parallèle d'une formation aux éco-gestes, développer/promouvoir les outils existants de mesure de l'efficacité (ex : sur les ordinateurs, alerte quand dépassement de seuils de consommation d'énergie, etc.)</p>	<p><u>Communauté du Pays d'Aix</u> : a réalisé une campagne de sensibilisation des agents (sur la base de la méthode défi énergie), 16% de réduction des consommations d'énergie (éclairage, bureautique) au bout d'un an / forte animation par un agent – mais diminution rapide de l'efficacité les années suivantes en l'absence d'une action continue de sensibilisation. => nécessité d'un dispositif permanent</p> <p><u>CA Pays d'Aubagne Etoile</u> : Groupes de travail trimestriel pour les communes sur leurs compétences, en lien avec le PCET</p> <p><u>CR PACA</u> : Formation des agents aux éco-gestes</p> <p><u>DDT 84</u> : A réalisé une présentation sur les dernières études (ONERC) – possibilité de mutualiser les supports de présentation</p>
Acteurs institutionnels	<p>Problématique d'articulation de l'action entre ville et agglomération (certaines thématiques traitées dans le PCET sont des compétences de l'agglomération comme l'habitat, les déchets)</p> <p>Problèmes de calendrier (élections, etc.)</p> <p>Comment s'articulent les démarches avec les communes, notamment lors de la création d'une nouvelle intercommunalité (ex : situation d'une commune engagée dans une démarche PCET qui rejoint une interco dans laquelle les autres collectivités ne sont pas engagées dans une telle démarche)</p>	<p>Nécessité d'une gouvernance rationnelle entre les différents acteurs aux différentes échelles (ex : sur la précarité énergétique)</p> <p>Mutualisation des PCET : Réciprocité, coordination et articulation des démarches inter-PCET</p>	<p><u>Métropole Nice Côte d'azur</u>: retour d'expérience sur l'articulation entre ville et agglomération dans le cadre du PCET</p>
Acteurs économiques	<p>Difficulté pour mobiliser les acteurs fédérateurs et représentatifs (CCI, CM, office HLM, etc.)</p> <p>Manque de disponibilité de certains acteurs (artisans, etc.)</p>	<p>Repositionner le rôle des acteurs économiques dans les PCET</p> <p>Besoin de vulgariser les PCET sous un angle économique pour en faire des leviers de développement éco-territorial</p> <p>Nécessité de vulgariser les démarches pour mobiliser les acteurs (ex ; prides cap energie, ateliers forum agir)</p> <p>Conventionner avec les fournisseurs d'énergie (échange et mise à disposition des données, coûts raccordement PV)</p>	<p><u>CA Pays d'Aubagne Etoile</u> : Démarche d'écologie industrielle</p>
Grand public	<p>Difficultés de mobilisation (des non convaincus...)</p> <p>Quelle adéquation avec les plans d'actions de la force publique (actions rapides, visibles, efficaces ?)</p> <p>Niveau d'échanges avec le public généralement peu satisfaisant, les discussions sont en général assez terre à terre, difficultés d'avoir des discussions sur des visions transversales /stratégiques / de moyen-long termes</p>	<p>Besoin de techniques innovantes de mobilisation du grand public (réseaux sociaux ? internet ? ateliers plus ludiques ? autres ?)</p> <p>Outils d'évaluation coûts bénéfice des campagnes</p> <p>Quelle outils/méthodologie pour toucher le plus grand nombre ?</p> <p>Information : un appel à projet de la région PACA « Mobilisation des citoyens » va être lancé le 14/12/12, l'occasion de développer des outils innovants !</p> <p>Identifier et travailler en lien avec les associations qui peuvent relayer ces campagnes (type CPIE, Petits débrouillards, etc.)</p>	<p><u>CA Pays d'Aubagne Etoile</u> : Organisation d'évènements familiaux type ballade en forêt avec des ateliers de sensibilisation aux enjeux environnement/climat</p> <p>Vélotour à <u>Marseille</u> (pas en lien avec Energie Climat) mais ce type d'animation pourrait être développé dans le cadre des PCET</p> <p>Ateliers climat « <u>Ville de Nantes</u> » : un groupe restreint de citoyens est formé et suit de près la démarche PCET (démarche intéressante mais coûts importants : 300 000€)</p> <p><u>CA Fréjus – Saint Raphael</u> : micro-trottoir réalisé sur deux journées, filmé. Bon moyen de sensibilisation.</p>
Autres/général	<p>Problèmes de moyens humains et financiers pour assurer une pérennité dans les actions de communication/sensibilisation. Nécessité d'avoir une personne dédiée pour avoir une pérennité dans l'action.</p> <p>Financement : difficultés de mobiliser des fonds, notamment européens (procédures complexes)</p> <p>Sur-sollicitation des acteurs (démarches PCET, SRCAE, etc.)</p> <p>Difficulté de mobiliser sur des politiques de long terme dans le contexte de crise économique actuel : baisse de motivation, diminution des avantages fiscaux (moins d'incitation financière pour passer à l'action), etc.</p>	<p>Cibler la concertation/communication en fonction du public</p> <p>Avoir des outils pour mieux connaître les attentes des acteurs : enquêtes, micro-trottoir, sondages, etc.</p> <p>Financement de ces campagnes : principalement via des fonds européens à mobiliser au niveau local, nécessite des formations des chargés de mission pour monter les dossiers de financement et obtenir des subventions</p>	<p><i>Ressource bibliographique : Etude nationale ADEME sur les effets de la concertation dans le cadre des PCET</i></p>

ANNEXE 1 – Décret n° 2011-1554 du 16 novembre 2011 relatif aux données permettant d'élaborer et d'évaluer les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie et les plans climat-énergie territoriaux

Le 5 décembre 2012

JORF n°0267 du 18 novembre 2011

Texte n°5

DECRET

Décret n° 2011-1554 du 16 novembre 2011 relatif aux données permettant d'élaborer et d'évaluer les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie et les plans climat-énergie territoriaux

NOR: DEVR1123414D

Publics concernés : les préfetures de région, les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants, les organismes de distribution d'électricité et de gaz.

Objet : conditions de mise à disposition des autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz par les organismes de distribution d'électricité et de gaz des données permettant d'élaborer et d'évaluer les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie et les plans climat-énergie territoriaux prévus par les articles L. 222-1 à L. 222-3, L. 229-25 et L. 229-26 du code de l'environnement ainsi qu'un bilan détaillé de la contribution du concessionnaire aux plans climat-énergie territoriaux qui le concernent.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret définit les informations que les organismes de distribution d'électricité et de gaz doivent directement mettre à disposition des autorités concédantes dont ils dépendent afin de concourir à l'élaboration et à l'évaluation des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie et des plans climat-énergie territoriaux prévus par les articles L. 222-1 à L. 222-3 et L. 229-26 du code de l'environnement.

Il détermine également les informations que les organismes de distribution d'électricité et de gaz doivent transmettre au service statistique du ministère chargé de l'énergie afin que celui-ci les mette à disposition, dans des conditions définies dans le présent décret, des collectivités territoriales devant élaborer ou évaluer leurs plans climat-énergie territoriaux.

Le décret fixe enfin les modalités de transmission de ces informations par les organismes de distribution d'électricité et de gaz aux autorités concédantes dont ils dépendent et au service statistique du ministère chargé de l'énergie.

Références : le présent décret est pris pour l'application du II de l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle II »), dont les dispositions sont intégrées au troisième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales.

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-31 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 222-1 à L. 222-3, L. 229-25 et L. 229-26 ;

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 111-72, L. 111-73, L. 111-76 et L. 111-77 ;

Vu le décret n° 2001-630 du 16 juillet 2001 relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité ;

Vu le décret n° 2004-183 du 18 février 2004 relatif à la confidentialité des informations détenues par les opérateurs exploitant des ouvrages de transport, de distribution ou de stockage de gaz naturel ou des installations de gaz naturel liquéfié ;

Vu l'avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) en date du 31 mai 2011 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'énergie en date du 29 juin 2011,

Décète :

Article 1

Les informations mentionnées à la troisième phrase du troisième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales relatives aux schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie et aux plans climat-énergie territoriaux sont ainsi définies :

I. — Pour les organismes de distribution de l'électricité, pour les installations raccordées au réseau qu'ils exploitent et pour les années à partir de 2005 pour lesquelles les données sont disponibles :

— les consommations totales par commune et par domaine de tension défini dans les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

— le nombre de points de livraison qu'ils desservent en fin d'année ;

— la somme des puissances de raccordement des unités de production raccordées au réseau dans l'année, par filière et par commune.

Pour les organismes de distribution de gaz et pour les années à partir de 2005 pour lesquelles les données sont disponibles :

— les quantités totales de gaz consommées aux points de livraison qu'ils desservent pouvant résulter en partie de données reconstituées, par commune et par option tarifaire, au cours de l'année ;

— le nombre de points de livraison qu'ils desservent en fin d'année ;

— la somme des quantités de gaz injectées dans le réseau qu'ils exploitent, par commune, dans l'année.

II. — Pour les organismes de distribution de gaz et d'électricité :

— la présentation du territoire desservi ;

— le mode de gestion du service et, s'il y a lieu, la date d'échéance du ou des contrats de concession ;

— les enjeux de la distribution du gaz et de l'électricité sur le territoire desservi.

III. — Pour les organismes de distribution d'électricité :

— la consommation du plus important point de livraison, pour chaque commune et pour chaque tranche de consommation par domaine de tension tel que défini au I, au cours de l'année.

Pour les organismes de distribution de gaz :

— la consommation du plus important point de livraison pouvant résulter en partie des données reconstituées, pour chaque commune et pour chaque option tarifaire, au cours de l'année ;

— la plus importante quantité de gaz injectée dans le réseau qu'ils exploitent, par commune, dans l'année.

Article 2

I. — Les informations définies au I de l'article 1er sont transmises annuellement et pour chaque commune desservie, dans le respect des dispositions de l'article L. 111-77 du code de l'énergie, au plus tard le 30 juin suivant l'année au titre de laquelle elles sont communiquées par les organismes de distribution de gaz et d'électricité aux autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz dont ils dépendent pour l'élaboration, le suivi ou la révision d'un plan climat-énergie territorial, et pour l'élaboration, le suivi ou la révision du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Elles sont également transmises au service statistique du ministère chargé de l'énergie. Toutefois, les données antérieures à l'année au titre de laquelle les données sont communiquées ne sont communiquées qu'à la première transmission.

II. — Les informations définies au II de l'article 1er sont mises à disposition annuellement, au plus tard le 30 juin suivant l'année au titre de laquelle elles sont communiquées, par les organismes de distribution de gaz et d'électricité des collectivités territoriales concernées, sur leur demande, pour l'élaboration, le suivi ou la révision d'un plan climat-énergie territorial ainsi que de la région et du préfet de région pour l'élaboration, le suivi ou la révision du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Elles sont transmises aux autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz dont dépendent ces organismes.

III. — Les informations définies au III de l'article 1er, y compris celles dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale imposées par la loi, sont transmises annuellement et pour chaque commune desservie, au plus tard le 30 juin suivant l'année au titre de laquelle elles sont communiquées, au service statistique du ministère chargé de l'énergie. Celui-ci, dans les conditions définies à l'article 3, les met à disposition des collectivités territoriales concernées pour l'élaboration, le suivi ou la révision d'un plan climat-énergie territorial et de la région et du préfet de région pour l'élaboration, le suivi ou la révision du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

Article 3

Le service statistique du ministère chargé de l'énergie publie les informations mentionnées aux I et III de l'article 1er, le cas échéant sous une forme agrégée ne permettant pas de reconstituer les informations individuelles utilisées et ne portant pas atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination imposées par la loi.

Article 4

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 16 novembre 2011.

François Fillon

Par le Premier ministre :

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Nathalie Kosciusko-Morizet

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, François Baroin

Le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, Eric Besson